



45, rue Kléber
92300 LEVALLOIS- PERRET

GFI VATEL

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

GFI Vatel

Groupeement Forestier d'Investissement à capital variable au capital plancher de 3 192 570 €
RCS : 819 362 641 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale de la société GFI VATEL,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du groupeement forestier Groupeement Forestier Vatel relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2024-06 exposées dans les principes comptables et méthodes appliquées de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons

procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le gérant.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars SA

Levallois- Perret, date de la signature numérique

30/06/2026

DocuSigned by:
 **DUNAND-ROUX Gilles**
F03E23C213CF452....

Gilles DUNAND-ROUX

Associé

GFI VATEL

24 rue de Clichy
75009 PARIS

Bilan au 31 décembre 2025

SIRET : 819 362 641 00014

ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
Immobilisation composant les forêts			0	
Sols et éléments attachés	3 998 305	524 312	3 473 993	3 724 116
Infrastructures, aménagement et bâtiment	15 664	8 288	7 376	9 334
Matériel d'exploitation			0	
Parts de groupements forestiers ou assimilés (SEF uniquement) :			0	
G.F. ou assimilés détenus à plus de 50%			0	
G.F. ou assimilés détenus à moins de 50%			0	
Stocks liés à l'activité forestière :			0	
Bois sur pied	10 466 071	1 479 369	8 986 702	9 763 865
Bois exploités après coupes et autres éléments			0	
TOTAL I (Biens forestiers)	14 480 039	2 011 969	12 468 070	13 497 314
Capital souscrit non appelé			0	
Frais d'établissement			0	
Autres immobilisations :			0	
Immobilisation incorporelles			0	
Immobilisation corporelles			0	
Immobilisation financières			0	
Créances :			0	
Vente de bois et comptes rattachés	80 784		80 784	46 177
Locataires et comptes rattachés	2 844		2 844	
Autres créances	275 204		275 204	244 660
Capital souscrit appelé, non versé			0	
Valeurs mobilières de placement et disponibilités :			0	
Valeurs mobilières de placement	943 519	54 582	888 937	999 167
Fonds de remboursement si prévu par les statuts			0	
Autres disponibilités	108 044		108 044	139 175
Comptes de régularisation actif :			0	
Charges constatées d'avance	29 529		29 529	21 433
Autres comptes de régularisation - Actif (*)			0	
TOTAL II (Autres passifs)	1 439 925	54 582	1 385 343	1 450 611
TOTAL GENERAL DU PASSIF (I + II)	15 919 964	2 066 551	13 853 413	14 947 926

(*) Frais d'émission des emprunts, primes de remboursement des emprunts et écarts de conversion et différence d'évaluation - Actif

PASSIF	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
Capital (dont versé...)	14 973 747		14 973 747	14 881 947
Prime d'émission, de fusion, d'apport	1 081 808		1 081 808	1 038 563
Ecart de réévaluation			0	
Réserves	9 042		9 042	9 042
Fonds de remboursement prélevé sur le résultat (si prévu par les statuts)			0	
Report à nouveau	-1 431 144		-1 431 144	-810 892
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-1 206 108		-1 206 108	-620 253
Subvention d'investissement	46 912		46 912	5 768
TOTAL I (Capitaux propres)	13 474 257	0	13 474 257	14 504 176
Autres fonds propres			0	
Provisions pour risques et charges			0	
Dettes :			0	
Dettes financières	145		145	501
Dettes d'exploitation	305 622		305 622	352 282
Dettes diverses	59 423		59 423	74 952
Comptes de régularisation passif :			0	
Produits constatés d'avance	13 966		13 966	16 015
Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif			0	
TOTAL II (Autres passifs)	379 156	0	379 156	443 750
TOTAL GENERAL DU PASSIF (I + II)	13 853 413	0	13 853 413	14 947 926

COMPTE DE RESULTAT	Exercice N	Exercice N-1
Loyers	34 646	9 249
Ventes de bois	173 775	309 384
Produits des parts de groupements forestiers ou assimilés pour les SEF uniquement		
Produits annexes	66 715	70 062
Subventions	1 210	7 000
Production stockée		
Production immobilisée		
Reprises sur amortissements et sur dépréciations sur biens forestiers	163 890	239 295
Produits des cessions d'immobilisations composant la forêt	6 660	
Produits des cessions de parts de groupements forestiers ou assimilés pour les SEF uniquement		
Autres produits	2 487	492
Total I : produits de l'activité forestière	449 383	635 482
Achats de marchandises, de matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stocks	155 559	188 823
Autres achats et charges externes	85 888	78 892
Impôts, taxes et versements assimilés	16 080	9 127
Salaires	53 351	54 624
Cotisations sociales	15 082	14 523
Dotation aux amortissements et aux dépréciations sur biens forestiers	1 158 125	764 852
Valeurs comptables des immobilisations composant la forêt cédées		
Valeurs comptables des parts de groupements forestiers ou assimilés cédées pour les SEF uniquement	1 137	
Autres charges	4	62
Total II : Charges de l'activité forestière	1 485 226	1 110 903
Résultat de l'activité forestière (I-II)	-1 035 842	-475 421
Reprises sur amortissements et sur dépréciations sur autres actifs		
Reprises sur provisions		
Produits des cessions des autres immobilisations corporelles et incorporelles		
Total III : Autres produits d'exploitation	0	0
Commissions de la société de gestion	145 771	150 411
Autres charges d'exploitation ne relevant pas de l'activité forestière	63 302	144 525
Dotation aux amortissements et aux dépréciations sur autres actifs		
Dotation aux provisions		
Valeurs comptables des autres immobilisations corporelles et incorporelles cédées		
Total IV : Autres charges d'exploitation	209 072	294 936
Résultat d'exploitation autre que le résultat de l'activité forestière (III - IV)	-209 072	-294 936
Produits financiers de participation	235	4 521
Produits financiers d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	50 366	82 719
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur dépréciations et provisions		26 760
Différences positives de change		
Produits des cessions d'immobilisations financières	8 360	73 548
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
Total V Produits financiers	58 961	187 548
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	20 133	34 449
Intérêts et charges assimilées	21	2 263
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		1 430
Total VI Charges financières	20 155	38 142
Résultat financier (V - VI)	38 806	149 406
Résultat courant (I - II + III - IV + V - VI)	-1 206 108	-620 952
Produits exceptionnels (VII)		733
Charges exceptionnelles (VIII)		34
Résultat exceptionnel (VII - VIII)	-1 206 108	699
Résultat de l'exercice (I - II + III - IV + V - VI + VII - VIII)	-1 206 108	-620 253

SOMMAIRE ANNEXE

GFI VATEL

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Choix
Faits caractéristiques	Produite
Règles et méthodes comptables (831-1, 831-2, 831-3, 831-4)	Produite
Tableau des immobilisations (832-1, 832-2)	Produite
Tableau des amortissements (832-1, 832-2)	Produite
Dépréciations (832-1, 832-2, 832-8)	Produite
Etat des échéances des créances (832-9)	Produite
Comptes de régularisation actif (832-10, 832-19)	Produite
Etat des échéances des dettes (832-15)	Produite
Comptes de régularisation passif (832-17, 832-19)	Produite

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

GFI VATEL

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/12/2025 est de 13 853 412,94 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage une perte de -1 206 108,35 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Par ailleurs, nous apportons le complément d'informations suivant :

Augmentation de capital

Le capital de la société a augmenté de 91 800 € cours de l'exercice.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : comparabilité et continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, amendé par les règlements n° 2015-06, n° 2016-07, n° 2017-01, n° 2017-03.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2024-06 du 04 octobre 2024, relatif aux comptes annuels des sociétés d'épargne forestière et des groupements forestiers d'investissement. Sous réserve des adaptations prévues par le présent règlement, l'entité applique les dispositions du règlement N° 2024-03 du 5 juin 2024 modifié relatif au plan comptable général.

Le nouveau règlement ANC n° 2022-06 vient modifier le règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général (« PCG ») en vue de moderniser les états financiers et la nomenclature des comptes. Il est d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 01/01/2025 et constitue un changement de méthode comptable.

Ce règlement a pour effet notamment : l'introduction d'une nouvelle définition et présentation du résultat exceptionnel, la suppression de la technique du transfert de charge, la modernisation du plan de comptes et des modèles d'états financiers, l'instauration d'une nouvelle présentation des informations en annexe.

Selon les règles françaises, un changement de réglementation comptable est qualifié de changement de méthode comptable.

Ce règlement n'a pas d'impacts significatifs sur les comptes au 31/12/2025 ni sur la présentation des états financiers.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Évaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) et des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées.

Traitement des amortissements pour dépréciation

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire.

Durée d'utilisation ou d'usage en fonction de la nature des immobilisations

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

GFI VATEL

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Agencements

Durée d'utilisation
(en années)

Fourchette des
durées

10,00

GFV - Tableau de synthèse des écarts relevés entre la valeur comptable des actifs et la valeur estimée par l'expert forestier - 31/12/2025																	
FORETS	IMPERANT	CHASTEL	MONTVERT	KER DROUAGUER	ST MIHIEL	BEAUREGARD	LA BOUCHOISE	PARAY	VILLERUPT	VIREY	MORES	OYONNAX	SERY	FONTENAY	Peyrilhac	Feucherolles	Total
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	10	11	12	13	14	15	
Valeur comptable terrain	163 007	76 376	140 924	111 899	319 832	391 009	367 090	254 504	434 024	185 021	292 004	290 231	154 877	160 819	289 446	367 240	3 998 305
Valorisation terrains experts	255 471	136 445	232 411	165 462	397 000	256 000	292 000	237 000	306 557	170 158	226 241	275 580	184 120	87 641	273 796	414 000	3 909 881
Ecart	92 464	60 068	91 487	53 563	77 168	-135 009	-75 090	-17 504	-127 467	-14 863	-65 763	-14 651	29 243	-73 178	-15 650	46 760	-88 423
Plus-value latente	92 464	60 068	91 487	53 563	77 168					-14 863			29 243			46 760	435 889
Moins-value comptabilisée						-135 009	-75 090	-17 504	-127 467		-65 763	-14 651		-73 178	-15 650		-524 312
Valeur comptable stocks	749 791	400 918	867 172	379 799	961 824	630 591	1 132 110	489 772	760 271	567 990	324 481	895 927	258 540	174 621	832 913	1 039 353	10 466 071
Valorisation stocks experts	677 651	490 651	1 189 922	358 656	1 013 000	526 000	1 026 267	341 000	415 770	479 842	458 759	486 707	176 770	132 480	771 813	1 190 628	9 735 916
Ecart	-72 140	89 733	322 750	-21 143	51 176	-104 591	-105 843	-148 772	-344 501	-88 148	134 278	-409 220	-81 770	-42 141	-61 100	151 275	-730 155
Plus-value latente		89 733	322 750		51 176						134 278					151 275	749 213
Moins-value comptabilisée	-72 140			-21 143		-104 591	-105 843	-148 772	-344 501	-88 148		-409 220	-81 770	-42 141	-61 100		-1 479 367
Cumul Plus-value latente	1 185 101																

STOCKS

Les stocks de bois sont valorisés sur la base d'un rapport d'un expert forestier lors de leur acquisition. Au 31/12/2025, le stock se repartit de la façon suivante :

- Bois de l'Impérant : 749 791 €
- Bois de Chastel : 400 918 €
- Forêt Montvert : 867 172 €
- Forêt Kerdrouaguer : 379 799 €
- Forêt Saint Mihiel : 961 824 €
- Forêt de Beauregard : 630 591 €
- Forêt La Bouchoise : 1 132 110 €
- Forêt de Paray : 489 772 €
- Forêt de Villerupt: 760 271 €
- Forêt de Virey : 567 990 €
- Forêt de Mores: 324 481 €
- Forêt Oyonnax : 895 927 €
- Forêt de Sery : 258 540 €
- Forêt de Fontenay : 174 621 €
- Forêt de Peyrilhac : 832 913 €
- Forêt de Feucherolles : 1 039 353 €

Les sorties de stock sont évaluées de la manière suivante :

Coût d'acquisition = Coût de revient X Vol rendu = (Volume origine révisé en fonction croissance, observée par inventaire périodique) x (volume rendu correspondant).

Au cours de l'exercice, il a été constaté une sortie de stock pour un montant de 155 559 €.

Une provision pour dépréciation de stock est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire est supérieure à la valeur de réalisation des stocks déterminée par un expert forestier.

CRÉANCES - DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PROVISIONS RÈGLEMENTÉES

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

GFI VATEL

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Traitement des amortissements

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

COMPLÉMENTS RÈGLES ET MÉTHODES

Etat du patrimoine - Art 153-4

	Exercice N		Exercice N-1	
	Valeur nette bilan	Valeurs estimées	Valeur nette bilan	Valeurs estimées
Immobilisation composant les forêts	0			
Sols et éléments attachés	3 473 993	3 909 881	3 724 116	3 989 239
Infrastructures, aménagement et bâtiment	7 376	7 376	9 334	9 334
Matériel d'exploitation	0			
Stocks liés à l'activité forestière :	0			
Bois sur pied	8 986 702	9 735 916	9 763 865	9 998 871
Bois exploités après coupes et autres éléments	0			
TOTAL I (Biens forestiers)	12 468 070	13 653 173	13 497 314	13 997 444
Capital souscrit non appelé	0			
Frais d'établissement	0			
Autres immobilisations :	0			
Immobilisation incorporelles	0			
Immobilisation corporelles	0			
Immobilisation financières	0			
Créances :	0			
Vente de bois et comptes rattachés	80 784	80 784	46 177	46 177
Locataires et comptes rattachés	2 844	2 844		
Autres créances	275 204	275 204	244 660	244 660
Capital souscrit appelé, non versé	0			
Valeurs mobilières de placement et disponibilités :	0			
Valeurs mobilières de placement	888 937	888 937	999 167	999 167
Fonds de remboursement si prévu par les statuts	0			
Autres disponibilités	108 044	108 044	139 175	139 175
TOTAL II (Autres actifs d'exploitation)	1 355 813	1 355 813	1 429 179	1 429 179
Autres fonds propres				
Provisions pour risques et charges				
Dettes	365 190	365 190	427 735	427 735
TOTAL III (Passifs d'exploitation)	365 190	365 190	427 735	427 735
Comptes de régularisation actif + passif IV	15 563	15 563	5 418	5 418
CAPITAUX PROPRES COMPTABLES (I + II + III + IV)	13 474 257		14 504 176	
VALEUR ESTIMÉE DU PATRIMOINE (I + II + III + IV)		14 659 359		15 004 305

ETAT DES IMMOBILISATIONS

GFI VATEL

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

		V. brute des immobs début d' exercice	Augmentation		
			suite à rééval.	acquisition	
Immobilsations corporelles					
Terrains		3 332 552,60		666 889,64	
Installations générales, agencements et aménagements divers		15 663,58			
Immobilsations corporelles en cours		2 439 225,00		89 753,53	
TOTAL		5 787 441,18		756 643,17	
TOTAL GENERAL		5 787 441,18		756 643,17	
		Diminution		Valeur brute des immobs fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
		par virt poste	par cession		
Immobilsations corporelles					
Terrains			1 137,49	3 998 304,75	
Inst. générales, agencements et aménag. divers				15 663,58	
Immobilsations corporelles en cours			2 528 978,53		
TOTAL			2 530 116,02	4 013 968,33	
TOTAL GENERAL			2 530 116,02	4 013 968,33	

ETAT DES AMORTISSEMENTS

GFI VATEL

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

	Durée util., taux d'amort., fourchette	Mode d'amort.	Amort. cumulés début exercice	Dotation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amort. cumulés fin exercice
Immobilisations corporelles						
Inst. générales, agencs divers			6 329,84	1 957,96		8 287,80
TOTAL			6 329,84	1 957,96		8 287,80
TOTAL GENERAL			6 329,84	1 957,96		8 287,80

ETAT DES DÉPRÉCIATIONS

GFI VATEL

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

MOUVEMENTS DES DÉPRÉCIATIONS

	Dépréciation début d'exercice	Augmentation dotation de l'exercice	Diminution reprise de l'exercice	Dépréciation fin de l'exercice
Immobilisations corporelles				
Terrains	265 123,00	370 641,00	111 452,00	524 312,00
TOTAL	265 123,00	370 641,00	111 452,00	524 312,00
Sur stocks et en cours	746 281,00	841 609,00	108 521,00	1 479 369,00
Autres provisions pour dépréciation	34 448,93	46 893,37	26 760,00	54 582,30
TOTAL GÉNÉRAL	1 045 852,93	1 259 143,37	246 733,00	2 058 263,30

ETAT DES CRÉANCES

GFI VATEL

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif circulant			
Autres créances clients	287 949,85	287 949,85	
Taxe sur la valeur ajoutée	32 214,23	32 214,23	
Divers	29 648,09	29 648,09	
Débiteurs divers	9 020,23	9 020,23	
Charges constatées d'avance	29 529,12	29 529,12	
TOTAL	388 361,52	388 361,52	

COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF

GFI VATEL

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	Montant
Exploitation	29 529,12
TOTAL	29 529,12

PRODUITS À RECEVOIR

	Montant
Créances clients et comptes rattachés	80 058,53
Autres créances	32 919,73
TOTAL	112 978,26

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

GFI VATEL

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes etbs à plus d'1 an à l'origine (1)	145,05	145,05		
Fournisseurs et comptes rattachés	305 622,13	305 622,13		
Personnel et comptes rattachés	3 551,58	3 551,58		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	4 940,85	4 940,85		
Taxe sur la valeur ajoutée	13 343,09	13 343,09		
Autres impôts et taxes assimilées	124,01	124,01		
Groupes et associés (2)	37 463,30	37 463,30		
Produits constatés d'avance	13 966,07	13 966,07		
TOTAL	379 156,08	379 156,08		

COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF

GFI VATEL

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

	Montant
Exploitation	13 966,07
TOTAL	13 966,07

CHARGES À PAYER

	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	145,05
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	191 462,58
Dettes fiscales et sociales	4 099,78
TOTAL	195 707,41